

***DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL
MUNICIPAL A M. LE MAIRE***

D -20080161

Délibération D-20060434 du 13 octobre 2006. Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux. Compte rendu au Conseil Municipal arrêté au 31 janvier 2008.

N° D'ORDRE (1)	AFFAIRES TRAITÉES	N° ET DATE DE L'ARRETE (s'il y a lieu)	OBSERVATIONS
DELEGATION DE M. BOCCHIO (Affaires Juridiques)			
1	Ville de Bordeaux c/ SCI SAINTE LUCE – Appel du jugement du 1er mars 2007 annulant l'arrêté municipal du 29 juin 2004 portant opposition à une déclaration de travaux en vue du remplacement de fenêtres et de volets sur un immeuble appartenant à la SCI 24 RUE SAINTE LUCE.		Arrêt du Conseil d'Etat du 26 novembre 2007 rejetant l'appel formé par la Ville.
2	M. William CASSIN c/ Ville de Bordeaux – Recours en annulation de l'arrêté municipal du 20 octobre 2006 portant permis de construire un immeuble de 26 logements et 2 bureaux sur un terrain sis 305-307 avenue de Thiers.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
3	M. Jean François GODINEAU c/ Ville de Bordeaux – Recours en annulation d'un arrêté d'opposition à travaux déclarés sur un immeuble sis 29 rue Gaston LESPIAULT en vue de la réhabilitation de la toiture.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
4	M. et Mme Gérard BOLLIGER c/ Ville de Bordeaux – Recours en annulation tendant à l'annulation du permis de construire délivré à la SCI LES AMILOUX le 16 novembre 2006 pour l'extension d'un immeuble 38, rue ROBOREL DE CLIMENS.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
5	SCI MCV c/ Ville de Bordeaux – Recours en annulation du refus de permis de construire modificatif en date du 3 novembre 2006 pour un immeuble sis 11, rue Edmond COSTEDOAT.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Séance du lundi 25 février 2008

6	M. Guilhem BOISSEAU c/ Ville de BORDEAUX – Recours en référé suspension de la décision du 23 mars 2007 portant opposition à la déclaration de travaux qu'il a déposée en vue de surélever un immeuble à usage d'habitation situé 13 bis rue Pujol.		Ordonnance du 23 juillet 2007 par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a donné acte du désistement de M. BOISSEAU.
7	SCI GEGE c/ Ville de Bordeaux – Recours en annulation de l'arrêté du 25 avril 2007 portant refus de permis de construire sur un terrain 11 rue du Professeur BERGONIE.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
8	M. et Mme ESPIE-BISET c/ Ville de Bordeaux – Recours en annulation de trois décisions du Maire en date du 18 mai 2007 déclarant irrecevables une demande de permis de construire, une demande de permis de démolir et une demande d'autorisation de travaux pour une parcelle sise 6-8 rue des Villas.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
9	M. Jacques BAUGIER c/ Ville de Bordeaux – Pourvoi en cassation du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux du 6 décembre 2006 ayant rejeté sa requête en annulation des décisions du Maire des 16 décembre 2002 et 28 avril 2003 portant opposition à travaux déclarés et rejet de son recours gracieux.		Instance au fond pendante devant le Conseil d'Etat.
10	M. Jean Pierre MASSE c/ Ville de BORDEAUX – Recours en annulation de l'arrêté du 20 février 2007 d'opposition à déclaration de travaux concernant le 41 quai de Bacalan.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
11	M. Adhémar DU CHEYRON c/ Ville de BORDEAUX – Référé suspension tendant à la suspension du permis de démolir n°PD 33 063 07Z0040 du 1er juin 2007 accordé à l'OPHLM Aquitanis pour la démolition du bâtiment existant 15 rue des Généraux DUCHE.		Ordonnance du 24 septembre 2007 par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux rejette la requête en référé suspension.

Séance du lundi 25 février 2008

12	M. Adhémar DU CHEYRON c/ Ville de BORDEAUX – Requête tendant à l'annulation du permis de démolir n°PD 33 063 07Z0040 du 1er juin 2007 accordé à l'OPHLM Aquitanis pour la démolition d'un bâtiment existant 15 rue des Généraux DUCHE à Bordeaux.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
13	Mme Chantal CASAS c/ Ville de Bordeaux - Référé suspension visant l'arrêté du 15 mars 2007 interdisant de pénétrer dans l'immeuble sis 37, rue VEYSSIERE et la décision de la Ville d'interdire définitivement l'accès de l'immeuble à Mme CASAS		Ordonnance du 1 ^{er} juin 2007 par laquelle le président du Tribunal Administratif rejette la requête de Mme CASAS pour défaut d'urgence.
14	Mme Monique REBILLARD c/ Ville de Bordeaux - Référé suspension de la décision de la Ville de Bordeaux en date du 30 avril 2007 de retrait d'une autorisation d'occupation du domaine public rue Charles Domercq.		Ordonnance du Président du Tribunal administratif en date du 16 juillet 2007. Rejet de la demande de suspension pour défaut d'urgence.
15	Maire de Bordeaux (agissant au nom de l'Etat) c/ M. Thierry GRUSSAUTE – Insalubrité de l'immeuble 73, cours Portal. Saisine du juge des référés aux fins de faire autoriser les agents de salubrité de la Ville à pénétrer au domicile de M. GRUSSAUTE.		Ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance du 17 septembre 2007 donnant acte du désistement de la Ville suite à l'expulsion de M. GRUSSAUTE.
16	M. de CAREFFE C/ Ville de Bordeaux - Recours indemnitaire tendant à obtenir 88 346 € à titre de dommages - intérêts en réparation du préjudice subi du fait de l'illégalité de sa notation 1997 et de l'annulation de son affectation à la Direction du Développement Economique, assortis des intérêts à compter du 09/02/2007 et 1500 € au titre des frais irrépétibles.		Instance pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Séance du lundi 25 février 2008

17	Mme Agnès LE BRAS c/ Ville de Bordeaux - Contestation de la lettre datée reçue par Mme LE BRAS le 27/09/2005 lui refusant le bénéfice d'un départ anticipé à la retraite à compter du 01/04/2006		Instance pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux
18	Société DOCKAUTO c/ Ville de Bordeaux. Référé suspension contre la « décision » de la Ville de Bordeaux du 1 ^{er} août 2007 informant la requérante de l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France sur sa demande d'installation d'enseignes pour un commerce situé en zone protégée n° 2.		Instance pendante devant le Tribunal Administratif
19	M. Jean-Paul CONSTANT c/ Ville de Bordeaux- Appel de l'ordonnance du Président du TGI de Bordeaux du 18 juin 2007 autorisant les agents de salubrité de la Ville à pénétrer dans l'immeuble 5, rue des Faures appartenant à M. CONSTANT pour en vérifier l'état de salubrité.		Instance pendante devant la Cour d'Appel.
20	Ville de Bordeaux – MM. GOMEZ et CZIRA C/ BARDET Emmanuel - Ces deux agents du stationnement payant ont été victimes de violences le 22 mars 2007 – Constitution de partie civile		Instance pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Paris
21	Ville de Bordeaux – M. SAADI C/ M. ALI Sali - M. SAADI, garde au Jardin Public, a été victime d'une agression le 14 mars 2007 – Constitution de partie civile		Instance pendante devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux
22	Ville de Bordeaux C/ Mme DOUAOUDA Effractions de la crèche familiale rue Jean Renaud Dandicolle et de l'école maternelle cours Barbey entre le 23 et le 24 avril 2007 – Constitution de partie civile		Instance pendante devant le Tribunal de Grande Instance
23	Ville de Bordeaux C/ M. BESTAEV Mobilier urbain endommagé au cours d'un accident de la circulation survenu le 23 avril 2007 cours de la Somme – Constitution de partie civile		Instance pendante devant le Tribunal Correctionnel
24	Ville de Bordeaux C/ MM. GAVINO et OULES Graffiti sur plusieurs immeubles municipaux entre mai et juillet 2006 – Constitution de partie civile		Instance pendante devant le Tribunal Correctionnel
25	Ville de Bordeaux C/ GORCE - Mobilier urbain endommagé lors d'un accident de la circulation survenu le 15 juin 2007, avenue de la République – Constitution de partie civile		Instance pendante devant le Tribunal de Grande Instance

Séance du lundi 25 février 2008

26	Ville de Bordeaux c/ M. Ludovic MALABRE – Guinguette BO RIVAGE Référé expulsion suite à la résiliation de la convention l'ayant autorisé à occuper le domaine public - Occupant sans droit ni titre –		Ordonnance du 3 décembre 2007 autorisant la Ville à expulser M. MALABRE. Expulsion effectuée le 20 décembre 2007.
27	Ville de Bordeaux c/ gens du voyage - Expulsion de gens du voyage occupant sans droit ni titre le domaine public communal face au 50, quai Deschamps.		Ordonnance du 20 novembre 2007 autorisant la Ville à expulser les gens du voyage. Recours à la force publique.
28	Maire de Bordeaux (agissant au nom de l'Etat) c/ M. René LACUBE – Saisine du juge des référés aux fins d'autoriser les agents de salubrité de la Ville à pénétrer au domicile de M.LACUBE présumé insalubre et à procéder aux travaux de nettoyage.		Instance pendante devant le Tribunal de Grande Instance.
29	Ville de Bordeaux c/ POULETTE, HAMIGOU et autres Référé préventif avant les travaux de construction de salles de danse pour le conservatoire 2 rue FIEFFE.		Instance pendante devant le Tribunal de Grande Instance.
30	Maire de Bordeaux (agissant au nom de l'Etat) c/ SCI du LAUSSAIZE. Saisine du juge des référés aux fins d'autoriser les agents de salubrité de la Ville à pénétrer sur le terrain et dans les locaux appartenant à la SCI du LAUSSAIZE (insalubres) et à procéder aux travaux de nettoyage.		Ordonnance du 17 décembre 2007 autorisant les inspecteurs de salubrité à pénétrer sur place et la Ville à procéder aux travaux de nettoyage.
31	M .Ludovic MALABRE c/ Ville de Bordeaux – Appel de l'ordonnance d'expulsion du 3 décembre 2007 autorisant la Ville à l'expulser de la Guinguette BO RIVAGE sur le quai des Chartrons.		Instance pendante devant la Cour d'Appel.
32	Ville de BORDEAUX et Communauté Urbaine de Bordeaux c/ Mme Monique REBILLARD. Occupante sans droit ni titre du domaine public rue Charles Domercq suite au retrait de son autorisation d'occupation le 30 avril 2007. Référé expulsion.		Assignation en référé délivrée devant le Tribunal de Grande Instance.

Séance du lundi 25 février 2008

33	Mme Françoise LABORIE c/ Ville de Bordeaux - Recours en annulation de l'arrêté accordant à la SARL Espace Quai Wilson le permis de construire n°06Z1602 du 29 mai 2007 concernant la construction de 134 logements et des espaces commerciaux aux 220 à 224, avenue Thiers, et au 38, rue E. MAYAUDON.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
34	Mme Odile COQUIBUS c/ Ville de Bordeaux - Requête demandant au Tribunal Administratif l'annulation du Permis de Construire 07Z0222 du 28 juin 2007 accordé à M. et Mme MACHY pour l'extension d'une habitation située 199 bis rue de Pessac à Bordeaux.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
35	M. Antonio VAZQUEZ c/ Ville de Bordeaux - Recours de plein contentieux tendant à obtenir une indemnisation de 194336.02 euros pour le préjudice qu'il aurait subi du fait des refus que le Maire a opposés à son projet de construction de 5 logements qu'il a élaboré pour la SCCV du 58 quai des Chartrons.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
36	SCI CHARLES DOMERCQ c/ Ville de Bordeaux - Recours en annulation du permis de construire (07 Z 0040) délivré le 14 septembre 2007 à la Société FRADIN en vue du changement de destination d'entrepôts en logements 7/9 rue Cabanac à Bordeaux.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
37	SCI CHARLES DOMERCQ c/ Ville de Bordeaux - Référé tendant à la suspension du permis de construire (07 Z 0040) délivré le 14 septembre 2007 à la Société FRADIN en vue du changement de destination d'entrepôts en logements 7/9 rue Cabanac à Bordeaux.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
38	M. Franck DUMORA c/ Ville de Bordeaux - Recours tendant à l'annulation de l'arrêté du 12 juillet 2007 s'opposant à la déclaration de travaux déposée par M. DUMORA concernant un immeuble sis 149, rue de la Benaugue à Bordeaux Bastide.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Séance du lundi 25 février 2008

39	M. Jean-Louis LIBET c/ Ville de Bordeaux – Recours tendant à l'annulation de la décision du Maire du 3 octobre 2007 portant opposition à la déclaration de travaux n°06Z7671 du 29 mars 2007 pour la réalisation de modifications sur la façade arrière d'un immeuble sis 7, place Léon Duguit à Bordeaux.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
40	M. Jean-Marie MARTY c/ Ville de Bordeaux – Recours de plein contentieux tendant à obtenir une indemnisation de 3216 euros, et l'annulation du procès verbal d'infraction du 18 mai 2007 et de l'opposition à travaux déclarés du 3 juillet 2007 concernant le revêtement d'un mur pignon sis 17 rue de Carros à Bordeaux		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
41	M. Nicolas BERGER c/ Ville de Bordeaux – Recours tendant à l'annulation de l'arrêté délivrant à M. et Mme ANSON un permis de construire n°07Z0286 le 7 septembre 2007 pour la surélévation de leur immeuble sis 64 rue Ducau.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
42	Sté AFTAL C/ Ville de Bordeaux – Requête en référé provision tendant à faire condamner la Ville à payer une provision de 11221,85 € à la société AFTAL pour des travaux de fourniture et pose de vitrages au Pôle Universitaire des Sciences de Gestion de la Bastide		Ordonnance du Tribunal administratif du 21 décembre 2007 rejetant la requête tendant à faire condamner la Ville.
43	M. de CAREFFE c/ Ville de Bordeaux - Recours en cassation aux fins d'obtenir l'annulation de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel du 31/10/2006 et de la décision du 25/10/2000 relative à sa notation 1999. Demande que soit prononcée à l'encontre de la Ville une injonction de reprendre une décision de notation pour l'année 1999 sous astreinte et une condamnation à 3000 euros au titre des frais irrépétibles.		Instance pendante devant le Conseil d'Etat.
44	M. Moulay KBIDA c/ Ville de Bordeaux - Action devant le Conseil de Prud'Hommes tendant à obtenir le paiement d'indemnités de congés payés, de repas et de déplacements et le remboursement de frais professionnels, pour un montant total de 4500 euros.		Instance au fond pendante devant le Conseil de Prud'Hommes .

Séance du lundi 25 février 2008

45	M. Alain VERARDO c/ Ville de Bordeaux - Recours tendant au paiement des heures supplémentaires effectuées durant la période 1973-1980 lorsque le requérant était régisseur de recettes et d'avances, à sa promotion rétroactive au grade de rédacteur ou au dédommagement équivalent avec intérêts.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
46	Mme Yasmina ARNAUD c/ Ville de Bordeaux - Contestation du refus de la Ville de reconnaître l'accident dont elle a été victime le 18/06/2007 en accident de trajet		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
47	Syndicat CGT du personnel des services municipaux de la Ville de Bordeaux c/Ville de Bordeaux - Recours en tierce opposition contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel du 16/05/2006 ayant rejeté la requête de la Ville tendant à l'annulation du jugement du Tribunal Administratif du 17/10/2002 ayant annulé la délibération du 17/12/2001 reconduisant le régime des 35 heures des agents de la Ville de Bordeaux.		Instance au fond pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux
48	SCI VAG LOUSTALOT BARBE c/ Ville de Bordeaux - Requête tendant à l'annulation du refus du Maire de délivrer une autorisation de travaux pour construire une serre semi enterrée sur une propriété située 95 rue Georges Mandel et du rejet d'un recours gracieux		Instance pendante devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.
49	Mme Laurence RICO (ancienne responsable d'une agence postale) c/ Ville de Bordeaux - Appel partiel portant sur le rejet de la demande de Mme RICO d'obtenir 4961.62 euros à titre de dommages et intérêts pour défaut de mention de la priorité d'embauche et sur le rejet de sa demande de condamnation de La Poste aux indemnités de chômage auxquelles elle pouvait prétendre. Recours mal dirigé contre la Ville.		Instance pendante devant la Cour d'Appel de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

La délibération 161, délégation permanente du Conseil Municipal au maire, je pense que là-dessus il n'y a pas de difficultés. Pas de questions ?

(Aucune)

M. LE MAIRE. -

Je vous ai fait distribuer ensuite un projet de motion... de communication plus exactement. Je ne sais pas si vous l'avez sur vos tables. J'avais demandé qu'on le fasse avant. Bon. On va le distribuer pour que chacun puisse le lire. Ça va arriver peut-être un peu trop tard.

Il s'agissait en fait d'une prise de position sur le dossier Ford. Je vous proposais le texte suivant :

« Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux apporte son soutien aux salariés de Ford Aquitaine Industrie et demande instamment à la Direction Européenne du Groupe de Ford d'assumer toutes ses responsabilités pour trouver une solution industrielle et maintenir l'emploi sur le site de Blanquefort.

Il prend acte d'une part de la nomination de M. Kévin BENNETT, membre de la Direction Européenne du Groupe Ford, qui, comme l'avaient demandé depuis plusieurs mois les collectivités locales et notamment le Maire de Bordeaux, devra disposer d'un vrai pouvoir de décision et d'autre part de la désignation d'un cabinet de consultants spécialisés dans la recherche de solutions industrielles et de reconversion.

Ce cabinet devra avoir une antenne sur le site.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat, nous nous félicitons de l'implication personnelle de Mme LAGARDE, Ministre de l'Economie et de Finances et de la nomination d'un de ses proches collaborateurs pour le suivi de ce dossier.

Le Maire de Bordeaux poursuivra les démarches entreprises auprès de l'Etat et du Groupe Ford. »

Je vous soumetts ça. je reconnais que ça vient un peu tard. Vous n'avez pas eu le temps de le regarder. Si vous pensez qu'il est trop tard pour adopter une motion, j'en ferai simplement une déclaration du Maire à laquelle, je pense, tout le monde souscrira.

Qu'est-ce que vous en pensez ? Une déclaration du Maire approuvée par le Conseil ?

M. HURMIC. -

Ce qui me gêne, Monsieur le Maire, en la lisant rapidement, c'est : « En ce qui concerne le rôle de l'Etat, nous nous félicitons... »

C'est une motion locale. Je ne tiens pas à ce qu'à l'occasion d'une motion locale nous félicitons l'Etat pour la politique qu'il mène. Je pense que ça ne serait pas forcément très bien interprété.

Le reste de la motion je le trouve très bien.

Le paragraphe qui consiste à féliciter un membre du gouvernement, excusez-moi, Monsieur le Maire, ce n'est pas de la polémique, mais je ne suis pas persuadé que ce soit de très bon aloi à l'occasion d'une motion municipale. Donc je suis extrêmement réservé sur ce paragraphe.

M. LE MAIRE. -

Il ne s'agit pas de féliciter l'Etat...

M. HURMIC. -

Le mot est employé...

M. LE MAIRE. -

Non, non, M. HURMIC. Vous êtes juriste. Soyez rigoureux. Je ne félicite par l'Etat. Je me félicite de ce que Mme LAGARDE s'empare du dossier.

Il faut vous souvenir quelle est la conclusion à laquelle on est arrivée à l'issue de ces consultations. Nous avons demandé la désignation d'un chef de file du côté de Ford, et nous avons demandé la désignation d'un chef de file du côté de la France. Ce chef de file a été le ministre. Moi je veux bien qu'on ne fasse pas mention de l'Etat.

« Nous prenons acte de l'implication personnelle de l'implication de Mme LAGARDE, Ministre de l'Economie et des Finances, et de la nomination d'un de ses proches collaborateurs... » ?

On ne peut pas ne pas le signaler.

Donc nous mettrons :

« Nous prenons acte de l'implication personnelle de Mme LAGARDE ». ? Ça vous va comme ça ? Bien.

M. RESPAUD, vous n'avez pas d'opposition dans ces conditions ?

M. RESPAUD. -

On aurait pu également se féliciter de l'implication des personnels et de tous les responsables locaux, que ce soit le Président de la CUB, du Département, et de la Région.

M. LE MAIRE. -

Non, non. Moi je signale l'action des collectivités locales un peu plus haut, et là, je le répète, il s'agit de dire qu'il y a maintenant deux personnes en charge du dossier : du côté français, le Ministre de l'Economie, et du côté Ford, M. Kevin BENNETT. C'est ça la philosophie de la motion.

Moi je veux bien qu'on mette :

« Le Maire de Bordeaux poursuivra les démarches entreprises auprès de l'Etat et du Groupe Ford de concert avec les autres collectivités de la Région, du Département et de la Communauté Urbaine. » ?

Ou alors : « ...de concert avec l'ensemble des responsables locaux ». ?

M. RESPAUD. -

Allez... Nous pensons que c'est un acte important.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Donc nous la modifions en ce sens.

Elle est donc votée à l'unanimité.

Mme MELLIER.

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, après l'intervention que j'ai faite et le débat qu'on vient d'avoir sur la motion, ce serait bien de la transmettre au comité de sauvegarde qui vient de se créer samedi, comité de sauvegarde qui est composé de différents élus de toutes tendances, et de le communiquer aussi aux différentes organisations syndicales.

M. LE MAIRE. -

Tout à fait d'accord.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Motion sur la situation de Ford

Monsieur Alain JUPPÉ, Maire, présente le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, apporte son soutien aux salariés de Ford Aquitaine Industrie et demande instamment à la Direction Européenne du Groupe de Ford, d'assumer toutes ses responsabilités pour trouver une solution industrielle et maintenir l'emploi sur le site de Blanquefort.

Il prend acte d'une part, de la nomination de M. Kévin BENNETT, membre de la Direction Européenne qui comme l'avaient demandé depuis plusieurs mois les collectivités locales et notamment le Maire de Bordeaux, devra disposer d'un vrai pouvoir de décision et d'autre part, de la désignation d'un Cabinet de Consultants spécialisés dans la recherche de solutions industrielles et de reconversion.

Ce Cabinet devra avoir une antenne sur le site.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat, nous prenons acte de l'implication personnelle de Mme LAGARDE, Ministre de l'Economie et des Finances et de la nomination d'un de ses proches collaborateurs pour le suivi de ce dossier.

Le Maire de Bordeaux poursuivra les démarches entreprises auprès de l'Etat et du Groupe Ford, de concert avec les autres collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, apporte son soutien aux salariés de Ford Aquitaine Industrie et demande instamment à la Direction Européenne du Groupe de Ford, d'assumer toutes ses responsabilités pour trouver une solution industrielle et maintenir l'emploi sur le site de Blanquefort.

Il prend acte d'une part, de la nomination de M. Kévin BENNETT, membre de la Direction Européenne qui comme l'avaient demandé depuis plusieurs mois les collectivités locales et notamment le Maire de Bordeaux, devra disposer d'un vrai pouvoir de décision et d'autre part, de la désignation d'un Cabinet de Consultants spécialisés dans la recherche de solutions industrielles et de reconversion.

Ce Cabinet devra avoir une antenne sur le site.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat, nous prenons acte de l'implication personnelle de Mme LAGARDE, Ministre de l'Economie et des Finances et de la nomination d'un de ses proches collaborateurs pour le suivi de ce dossier.

Le Maire de Bordeaux poursuivra les démarches entreprises auprès de l'Etat et du Groupe Ford, de concert avec les autres collectivités territoriales.